



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Agriculture

Unité Foncier agricole

Valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2019

Terres labourables et des prairies naturelles libres à la vente d'une superficie d'au moins 70 ares
(Euros à l'hectare)

Petites régions agricoles	Terres labourables et prairies louées		
	Dominante	Minima	Maxima
034 Saint Quentinnois et Laonnois.....	9010	3720	18360
317 Champagne Crayeuse.....			
336 Tardenois Brie.....	8580	3280	NS
328 Soissonnais.....	8360	3500	12680
329 Valois.....			
323 Thiérache.....	7400	3000	NS

Terres labourables et des prairies naturelles louées d'une superficie d'au moins 70 ares
(Euros à l'hectare)

Petites régions agricoles	Terres labourables et prairies libres		
	Dominante	Minima	Maxima
034 Saint Quentinnois et Laonnois.....	7070	4120	10000
317 Champagne Crayeuse.....			
336 Tardenois Brie.....	6430	4300	10000
328 Soissonnais.....	7040	3500	10400
329 Valois.....			
323 Thiérache.....	6040	3950	8500

Vignes AOP Champagne (Milliers d'euros à l'hectare)

	Vignes AOP		
	Dominante	Minima	Maxima
Département de l'Aisne.....	870	357	1100

NS : non spécifié

Extrait de la décision du 28 septembre 2020 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2019 – Publiée au Journal Officiel du 3 octobre 2020